

Musée du Temps - Sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain - Soutien financier du Musée du Conservatoire National des Arts et Métiers - Convention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre d'un partenariat, le Musée du Temps a pris place depuis 2005 dans le réseau national des musées scientifiques et techniques.

A ce titre, il réalise un inventaire des instruments et prototypes des établissements d'enseignements, de recherche et de conservation, impliqués dans les microtechniques, nanotechnologies, robotiques et techniques temps/fréquence en région Franche-Comté. Il participe ainsi à leur valorisation.

Ce programme s'inscrit dans une collecte nationale aux thématiques variées selon les régions. Il est intervenu pour le Musée du Temps dans un contexte antérieur de collecte d'objets et de constitution d'une base de données dans le cadre de son département d'histoire et d'actualité des sciences et des techniques.

Une première étape en 2005 a été consacrée à l'établissement d'un répertoire d'objets à sauvegarder dans onze laboratoires de Besançon.

Au titre de la valorisation, la salle microtechniques, ouverte en 2002 dans le cadre de la première tranche du Musée du Temps, a été renouvelée en 2006 ; la nouvelle salle doit être complétée cette année par la réalisation d'un CD offrant aux visiteurs un niveau d'information supplémentaire.

En parallèle, le Musée a travaillé à l'harmonisation de sa base de données avec la base nationale et a réalisé une opération d'urgence : la sauvegarde du matériel du laboratoire bisontin de Spectroscopie hertzienne.

Le programme 2007 est centré sur ce laboratoire. Lié à sa naissance au Laboratoire de l'horloge atomique, alors à Besançon, puis au LPMO, le laboratoire de spectroscopie était dirigé par le Professeur Théobald. Resté intact au départ en retraite de celui-ci, il a été vidé au printemps 2007 afin de libérer le local occupé ; le matériel scientifique, en accord avec l'Université, a été alors déposé au Musée du Temps en vue d'inventaire.

Le musée s'engage donc à assurer cette année :

- la sélection des objets à sauvegarder
- le fichage de ces objets
- une interview de M. Théobald.

Afin de soutenir ces projets et poursuivre cette collaboration avec le Musée du Temps de la Ville de Besançon, le Musée du CNAM propose un soutien financier de 10 000 €.

Une convention précisera les modalités de versement et les engagements des deux parties.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet
- solliciter le soutien financier de 10 000 € auprès du Musée du CNAM
- autoriser l'inscription de cette somme en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification au chapitre 74.322.74718.53000 et de la réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 011.322.6042.53000

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec le Musée du Conservatoire National des Arts et Métiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.